

AVIS PUBLIC ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT NUMÉRO 1600-266

Le soussigné donne avis public qu'à la séance ordinaire tenue le **20 janvier 2025**, le Conseil municipal a adopté le **RÈGLEMENT NUMÉRO 1600-266** modifiant le Règlement numéro 1600 (circulation et stationnement) en ce qui a trait à diverses dispositions.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication. Toute personne intéressée peut le consulter au greffe de l'hôtel de ville, situé au 700, avenue de l'Hôtel-de-Ville.

Fait à Saint-Hyacinthe, ce 28 janvier 2025.

Me André Cordeau Greffier par intérim